

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 2 MARS 2023

**Date de convocation** : 17 février 2023

**Présents** : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Jean-Marc POMMÉ, Sébastien PICOTIN.

**Secrétaire de séance** : Corine DAVAU

**Nombre de présents** : 13                      **Nombre de votants** : 13

La séance est ouverte à 19h10.

**Marché « acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'une faucheuse » : choix du fournisseur suite à consultation.**

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 23 décembre 2022 pour désigner le ou les fournisseurs d'un tracteur, d'une épareuse et d'une faucheuse pour équiper le service technique, avec l'option de la reprise au complet de l'ancien matériel.

Les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 20 janvier 2023 12h00.

- 4 entreprises ont remis une offre pour le lot 1 (tracteur) et 6 entreprises pour le lot 2 (épareuse et faucheuse).
- 4 entreprises ont répondu aux 2 lots.

Les offres ont été analysées par la commission matériel selon les critères suivants :

- Montant des prestations (prix remis, proposition reprise) : 40 points
- Valeur technique (caractéristiques globales matériel, localisation, mise en route sur site) : 30 points
- Garantie, maintenance, SAV : 20 points
- Délai de livraison : 10 points

Après analyse, la commission a retenu l'entreprise LECOQ, de Boisville-la-Saint-Père (28), pour les lots 1 et 2, avec reprise de l'ancien matériel.

L'offre pour le tracteur est de 108.876,00€ HT, 60.386,00€ HT pour l'épareuse et la faucheuse, pour un total de 169.262,00 € HT.

La reprise de l'ancien matériel a été estimée à 48.000,00€.

Le matériel est le même que l'existant, neuf.

Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 30.000 € (DSR) pour l'achat de ce matériel.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre le choix de la commission matériel, selon : retenir l'entreprise Lecoq pour le lot 1 et le lot 2.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Lecoq pour le lot 1 (tracteur) et l'offre de l'entreprise Lecoq pour le lot 2 (faucheuse et épareuse), et charge Madame le Maire de signer le marché.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**INFORMATIONS** :

- Madame le Maire fait part de la demande de permission de voirie pour l'implantation d'une borne de recharge électrique, par une société privée, lieu-dit « l'étang neuf ». Le dossier est mis en instance.

- Edition « Jour de la Nuit », le 14 octobre, possibilité de faire une animation.
- Voyage des seniors : le jeudi 15 juin 2023.
- Repas des seniors : le dimanche 22 octobre 2023.

La séance est levée à 19h40.